

2014

Bilan social 2014



PARTIE I L'emploi	6
I. Les effectifs	6
A. L'effectif total et l'effectif en ETP.....	6
B. L'effectif permanent.....	7
C. La répartition des effectifs	7
1. Les CDD (Contrats à durée déterminée).....	7
2. Les CDI (Contrats à durée indéterminée)	7
3. L'effectif moyen mensuel	7
4. La répartition par sexe de l'effectif	8
5. La répartition des âges par statut de l'effectif	9
6. L'âge moyen - l'âge médian.....	10
7. La répartition de l'ancienneté de l'effectif	10
8. L'ancienneté moyenne - l'ancienneté médiane.....	11
9. La répartition de l'effectif selon la nationalité	12
10. La répartition de l'effectif suivant la qualification.....	13
II. Les travailleurs extérieurs.....	14
A. Les travailleurs temporaires	14
B. Les stagiaires (stage supérieur à 1 semaine)	14
III. Les recrutements sur l'année et les départs.....	14
A. La répartition des entrées.....	14
B. La répartition des départs.....	15
IV. Les promotions.....	17
A. Les promotions passage cadre	17
V. Le chômage.....	18
VI. L'insertion des travailleurs handicapés.....	18
VII. L'absentéisme	19
A. L'absentéisme global	19
B. La répartition annuelle de l'absentéisme en fonction de la durée (en nombre de salariés) ...	20
PARTIE II La rémunération	22
I. Le montant des rémunérations mensuelles.....	22
A. La masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€	22
B. La rémunération mensuelle moyenne	22
C. La grille des rémunérations brutes mensuelles	22
II. La hiérarchie des rémunérations	23

A. Le rapport entre la moyenne des rémunérations mensuelles des cadres et celle des non-cadres (en €)	23
B. Le montant annuel des 10 rémunérations les plus élevées.....	23
III. Le mode de calcul des rémunérations.....	23
A. Pour les Cadres	23
B. Pour les non-Cadres	24
IV. Les charges accessoires.....	25
A. Les avantages sociaux dans l'entreprise	25
PARTIE III La santé et la sécurité au travail.....	27
I. Les accidents de travail et de trajet	27
A. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt.....	27
B. Le nombre de journées liées aux accidents du travail (jours en calendaires).....	27
C. Les taux et montants de la cotisation sécurité sociales d'accidents de travail	28
II. La répartition des accidents par éléments matériels	28
III. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.....	28
A. Le CHSCT.....	28
B. Le nombre de réunions CHSCT.....	29
IV. Les dépenses en matière de sécurité.....	29
PARTIE IV Autres conditions de travail.....	31
I. La durée et aménagement du temps de travail	31
A. Régimes horaires	31
B. Nombre de salariés ayant bénéficiés de repos compensateurs	31
C. Répartition du nombre de personnes bénéficiant d'un temps partiel	31
D. Nombre moyen de congés annuels en jours ouvrés (hors repos compensateurs).....	32
E. Nombre de jours fériés payés.....	32
F. Nombre de prélèvements d'analyses de produits toxiques et mesures.....	32
II. L'organisation et contenu du travail.....	32
A. Nombre de salariés pouvant travailler la nuit.....	32
B. Nombre de salariés travaillant la nuit et ayant plus de 50 ans	33
C. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés	33
D. Nombre de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n°76404 du 10 mai 1976	33
III. Les conditions physiques de travail.....	33
A. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85dB à leur poste de travail.....	33
B. Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n°76404 du 10 mai 1976	33

C. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière au sens du décret n° 76404 du 10 mai 1976.....	34
IV. Les dépenses d'amélioration du travail	34
A. Dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail	34
V. La médecine du travail	35
VI. Les travailleurs inaptes.....	36
A. Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par la médecine du travail.....	36
B. Nombre de salarié reclassé depuis 2012 dans l'association à la suite d'une inaptitude	36
PARTIE V La formation professionnelle.....	38
I. Actions de formations.....	38
A. Nombre de stagiaires (formation continue)	38
B. Nombre de stagiaires par filière professionnelle	39
C. Décomposition des heures par types de formation	39
D. Répartition par catégorie de formation	40
E. Droit individuel à la formation (DIF)	40
F. Congé individuel de formation (CIF)	40
G. Contrat d'apprentissage	40
PARTIE VI Les relations professionnelles	42
I. Les représentants du personnel et délégués syndicaux.....	42
A. La composition du comité d'entreprise au 31 décembre 2014.....	42
B. Les élections professionnelles	42
C. Le volume global des crédits d'heures	42
D. Le nombre de journées non travaillées du fait de grève	42
II. Information et communication	43
A. Le nombre de réunions avec les représentants du personnel	43
B. Nombre d'heures théoriques consacrées aux différentes formes de réunion du personnel ...	43
C. Accords d'entreprise	43
D. Nombre de personne bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière	43
E. Eléments caractéristiques du système d'accueil.....	44
F. Eléments caractéristiques du système d'information	44
G. Eléments caractéristiques du système d'entretien individuels	44
III. Différends concernant l'application du droit du travail	44
A. Nombre de différends.....	44
PARTIE VII Autres conditions de vie relevant de l'entreprise	46
I. Les activités sociales.....	46
II. Le coût pour l'entreprise des prestations complémentaires.....	46

L'emploi

- Les effectifs
- la répartition des effectifs
- les travailleurs extérieurs
- les recrutements sur l'année
- les départs
- les promotions
- le chômage
- l'insertion des travailleurs handicapés
- l'absentéisme

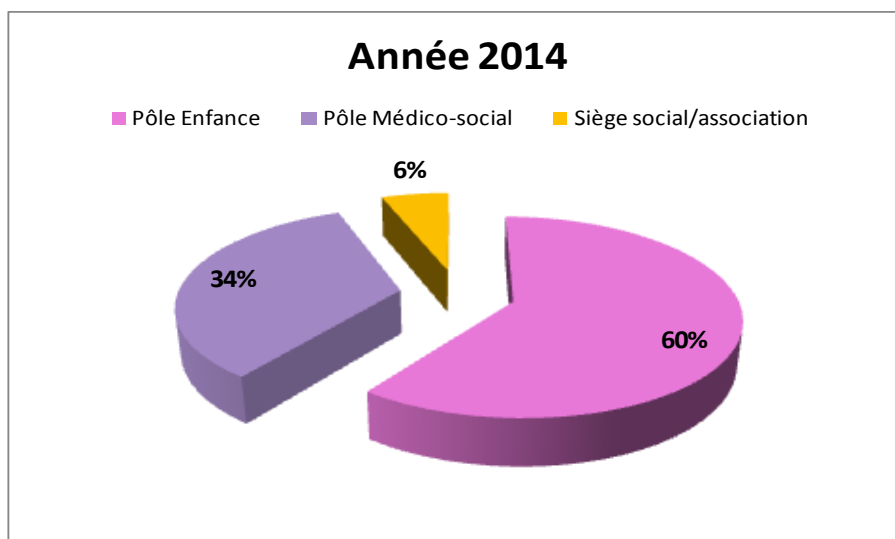
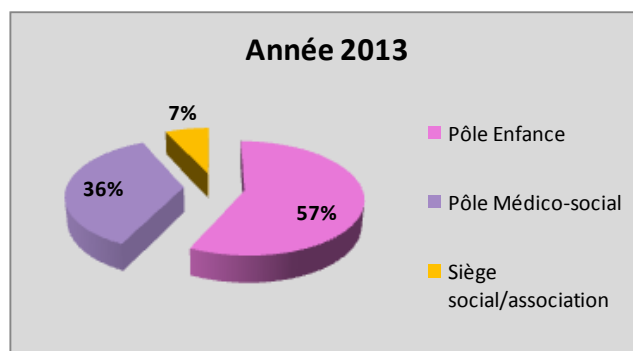
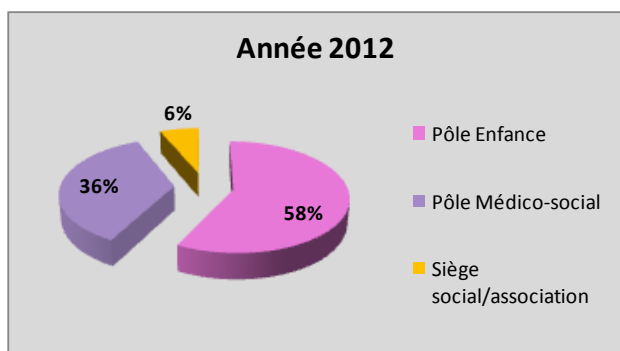
PARTIE I L'emploi

I. Les effectifs

A. L'effectif total et l'effectif en ETP

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Effectif total au 31.12.									
- Pôle Enfance	74	76	91	297	295	346	371	371	437
- Pôle Médico-social	93	83	77	139	150	170	232	233	247
- Siège social/association	22	24	25	19	21	17	41	45	42
Total	189	183	193	455	466	533	644	649	726
	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Effectif total en ETP au 31.12									
- Pôle Enfance	39	41	53	282	283	330	321	324	383
- Pôle Médico-social	27	25	26	121	131	151	148	156	177
- Siège social/association	17	19	20	16	18	15	33	37	35
Total	83	85	99	419	432	496	502	517	594

Répartition de l'effectif total



B. L'effectif permanent

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Effectif permanent au 31.12	44	47	59	277	312	330	307	321	389

C'est une notion spécifique au Bilan Social puisque cet indicateur ne comprend que les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein inscrits à l'effectif au 1er janvier et au 31 décembre de l'année considérée sans interruption. (nb par exemple dans la catégorie cadre, seuls 59 cadres sont considérés comme faisant partie de l'effectif permanent car l'ensemble des médecins et psychologues qui sont à temps partiel sont exclus de l'indicateur)

C. La répartition des effectifs

1. Les CDD (Contrats à durée déterminée)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Nombre de salariés titulaires d'un temps plein au 31.12	2	3	2	37	44	49	39	47	51
Nombre de salariés titulaires d'un temps partiel au 31.12	10	4	2	17	19	19	27	23	21
Total	12	7	4	54	63	68	66	70	72

2. Les CDI (Contrats à durée indéterminée)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Nombre de salariés titulaires d'un CDI au 31.12	177	176	189	401	403	465	578	579	654

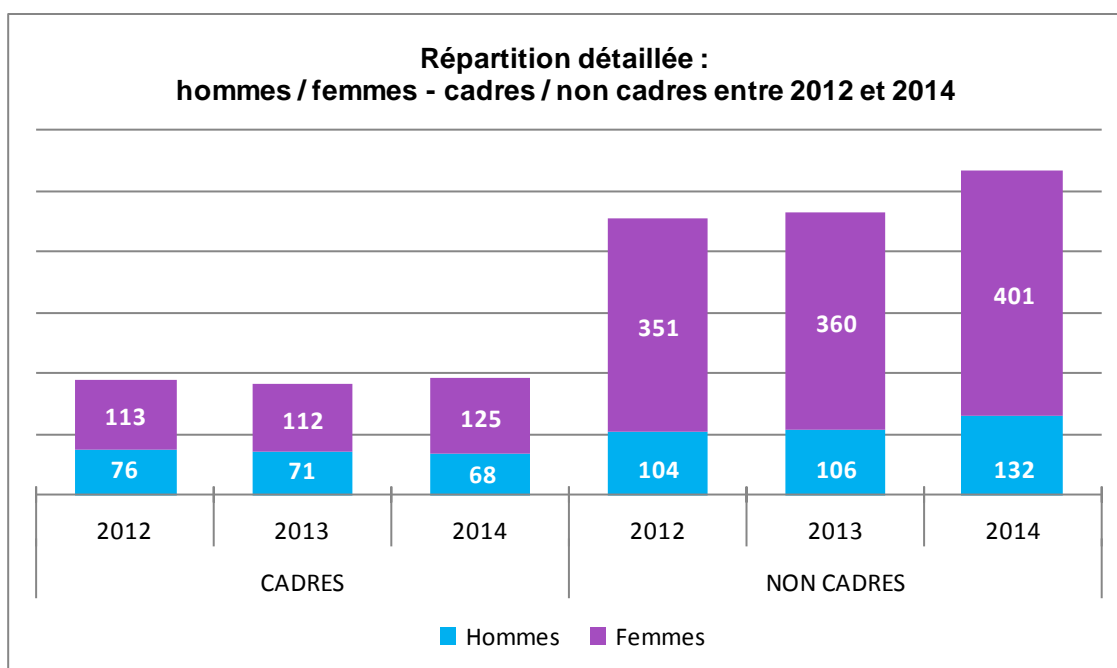
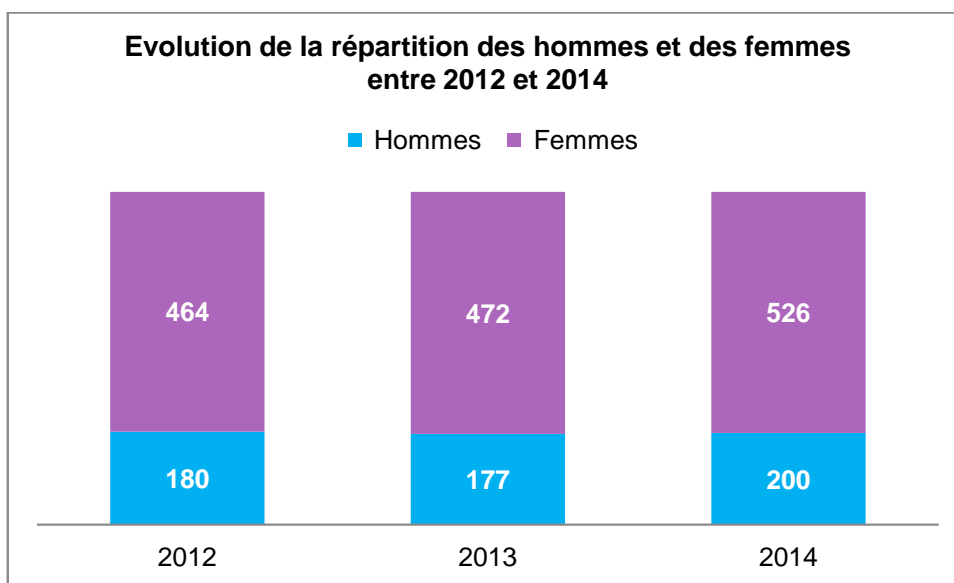
3. L'effectif moyen mensuel

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Effectif mensuel moyen de l'année	184	186	193	444	475	526	628	661	719

Moyenne des effectifs inscrits en fin de chaque mois, sur l'année considérée.
 $(\text{effectif } 31/01 + \text{effectif } 28/02 + \text{effectif } 31/03 \dots + \text{effectif } 31/12) / 12$

4. La répartition par sexe de l'effectif

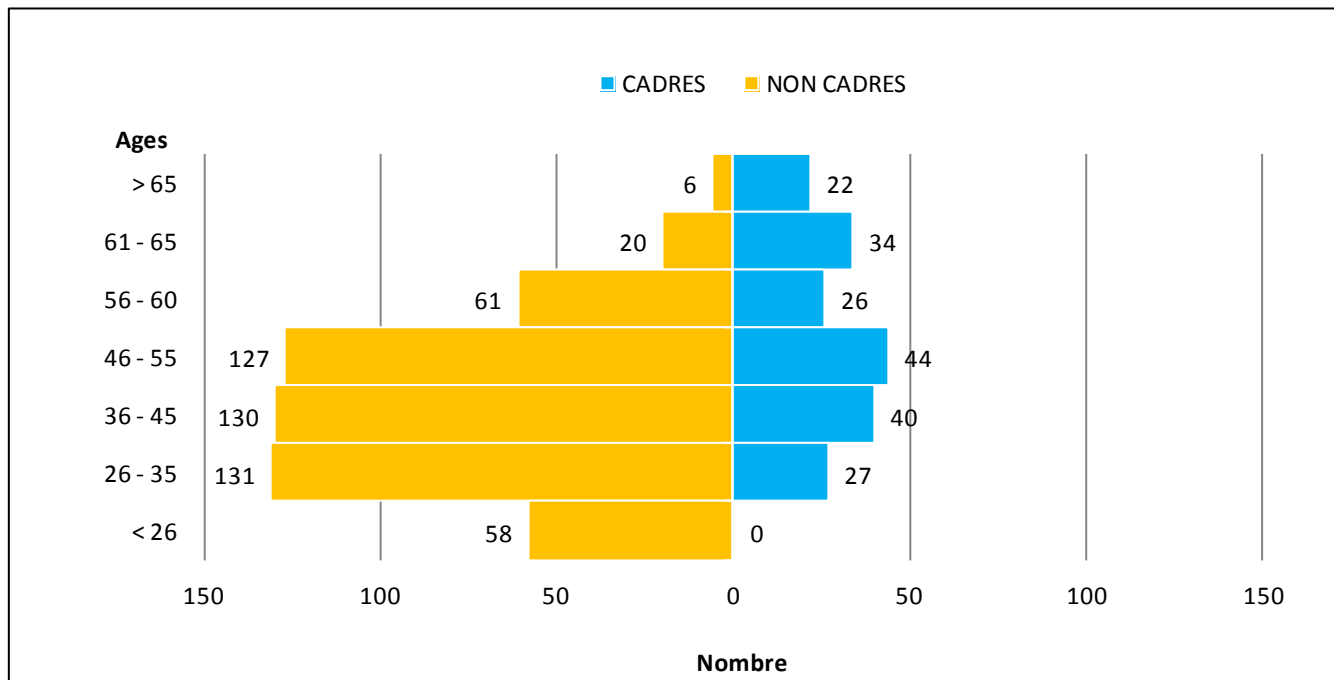
Répartition par sexe	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Hommes	76	71	68	104	106	132	180	177	200
Femmes	113	112	125	351	360	401	464	472	526
Total	189	183	193	455	466	533	644	649	726



5. La répartition des âges par statut de l'effectif

Répartition de l'effectif total au 31.12 par tranches d'âge	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
- Moins de 26 ans	0	1	0	59	53	58	59	54	58
- De 26 à 35 ans	27	27	27	136	136	131	163	163	158
- De 36 à 45 ans	40	35	40	87	91	130	127	126	170
- De 46 à 55 ans	44	39	44	108	116	127	152	155	171
- 56 ans à 60 ans	29	30	26	46	49	61	75	79	87
- De 61 à 65 ans	25	27	34	19	19	20	44	46	54
- Plus de 65 ans	24	24	22	0	2	6	24	26	28
TOTAL	189	183	193	351	351	533	644	649	726

Pyramide des âges par statut au 31.12.14



6. L'âge moyen – l'âge médian

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Age moyen : (année - mois)	50 ans 2 mois	51 ans 6 mois	51 ans 6 mois	40 ans 3 mois	40 ans 8 mois	41 ans 4 mois	43 ans 5 mois	43 ans 8 mois	44 ans 1 mois
Age médian : (année - mois)	52 ans 8 mois	53 ans 0 mois	53 ans 8 mois	39 ans 3 mois	40 ans 3 mois	41 ans 3 mois	44 ans 1 mois	44 ans 2 mois	44 ans 9 mois

Pour information :

L'âge moyen est calculé sur la base de l'effectif au 31 décembre - chaque personne est comptée pour une unité, quel que soit son temps de travail.

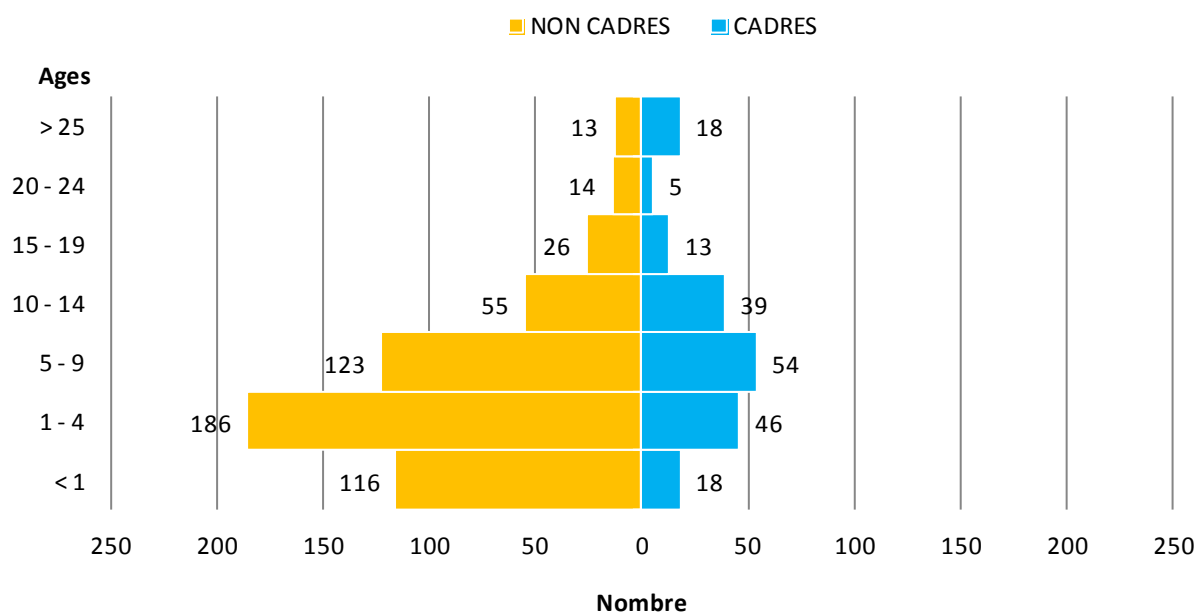
L'âge médian est l'âge qui sépare l'ensemble des salariés en deux parties égales.

7. La répartition de l'ancienneté de l'effectif

Répartition de l'effectif total au 31.12.14 selon ancienneté

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
- Moins de 1 an	28	19	18	116	93	116	144	112	134
- De 1 à 4 ans	61	49	46	150	174	186	211	223	232
- De 5 à 9 ans	43	48	54	102	101	123	145	149	177
- De 10 à 14 ans	33	38	39	40	52	55	73	90	94
- De 15 à 19 ans	8	12	13	25	24	26	33	36	39
- De 20 à 24 ans	6	5	5	12	12	14	18	17	19
- 25 ans et plus	10	12	18	10	10	13	20	22	31
TOTAL	189	183	193	455	466	533	644	649	726

Répartition de l'effectif total selon l'ancienneté au 31.12.14

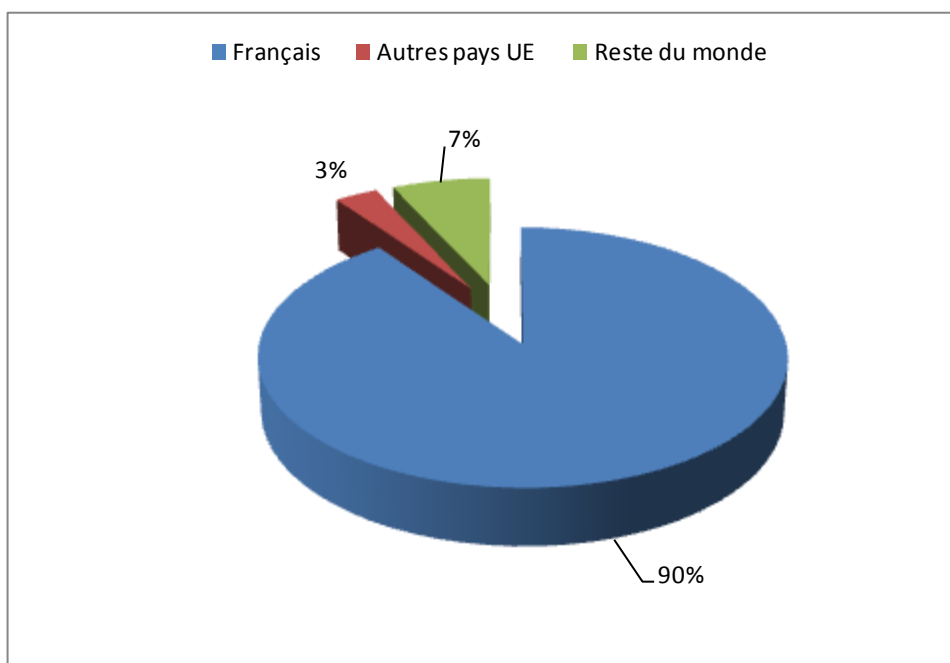


8. L'ancienneté moyenne – l'ancienneté médiane

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Ancienneté moyenne : (année - mois)	7	8	9	5	5	5	5	6	6
	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans
	4	4	7	2	5	7	9	3	8
	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois
Ancienneté médiane : (année - mois)	5	5	6	3	3	3	4	4	4
	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans
	3	9	11	0	9	10	11	9	11
	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois	mois

9. La répartition de l'effectif selon la nationalité

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Français	186	178	187	410	434	467	596	612	654
Autres pays UE	1	1	2	10	10	20	11	11	22
Reste du monde	2	4	4	35	22	46	37	26	50
TOTAL	189	183	193	455	466	533	644	649	726



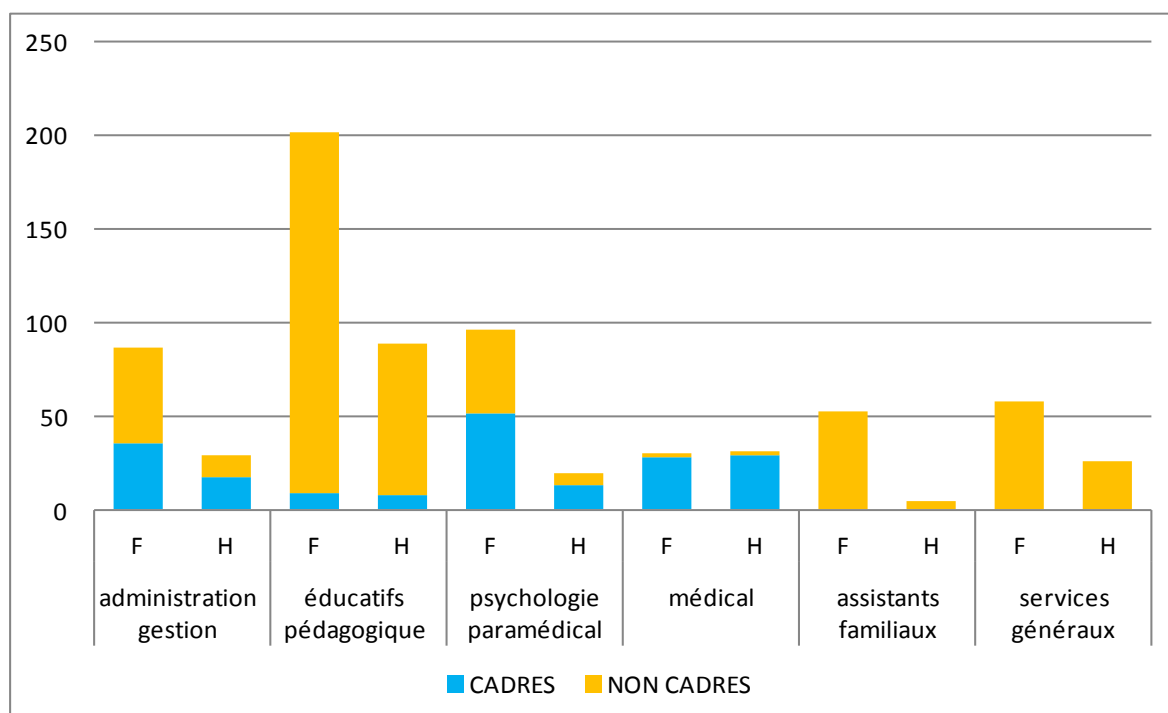
10. La répartition de l'effectif suivant la qualification

Répartition de l'effectif total au 31.12.14 selon une structure détaillée des qualifications

		FLIERES																				
EN PERSONNE PHYSIQUE		administration gestion			éducatifs pédagogique			psychologie paramédical			médical			assistants familiaux			services généraux			total		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
	cadres	36	18	54	9	8	17	52	13	65	28	29	57	0	0	0	0	0	0	125	68	193
	non cadres	51	11	62	193	81	274	44	7	51	2	2	4	53	5	58	58	26	84	401	132	533
	total	87	29	116	202	89	291	96	20	116	30	31	61	53	5	58	58	26	84	526	200	726

		FLIERES																				
EN ETP		administration gestion			éducatifs pédagogique			psychologie paramédical			médical			assistants familiaux			services généraux			total		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
	cadres	33,07	17,9	50,97	8,49	7,1	15,59	18,27	3	21,27	6,27	4,43	10,7	0	0	0	0	0	0	66	32,4	98,53
	non cadres	46,21	10,4	56,58	183,13	76,87	260	36,56	6,18	42,74	2	0,02	2,02	53	5	58	53	23,4	76,6	374	122	495,93
	total	79,28	28,3	107,55	191,62	83,97	275,59	54,83	9,18	64,01	8,27	4,45	12,72	53	5	58	53	23,4	76,6	440	154	594,46

Répartition par filière et sexe de l'effectif au 31.12.14



II. Les travailleurs extérieurs

A. Les travailleurs temporaires

Il s'agit du personnel travaillant à l'OSE via une entreprise de travail temporaire

	2012	2013	2014
Nombre de travailleurs temporaires	30	68	96
Durée moyenne des contrats de travail temporaires en jours ouvrés	16,13	21,66	21,80

B. Les stagiaires (stage supérieur à 1 semaine)

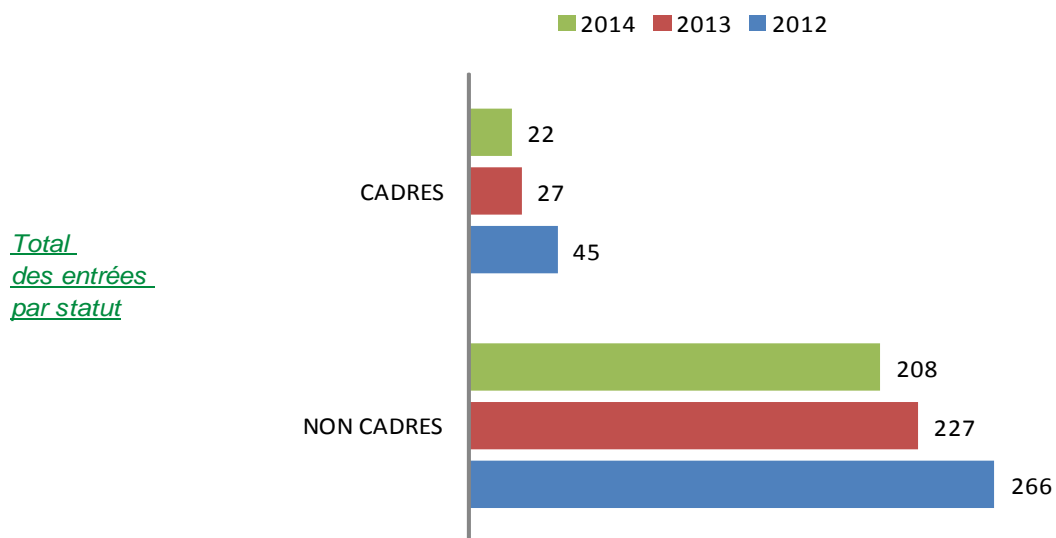
	2012	2013	2014
Nombre de stagiaire	20*	95	74
Dont nombre de stagiaire gratifié ou indemnisé par Pôle Emploi	20	35	33

* En 2012, ne sont comptabilisés dans EIG, que les stages rémunérés (dont la durée est supérieure à 2 mois)

III. Les recrutements sur l'année et les départs

A. La répartition des entrées

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Total des ENTREES	45	27	22	266	227	208	311	254	230



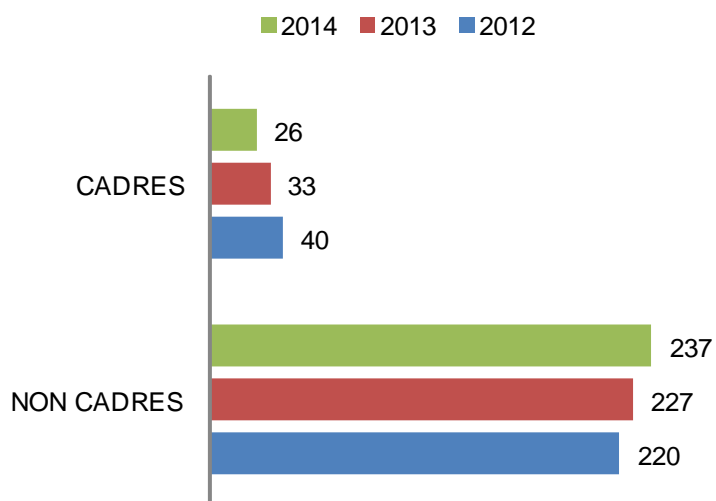
	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Nombre d'entrées en CDI	25	14	16	104	75	95	129	89	111
Nombre d'embauches en CDD (y compris contrats emploi vacances)	20	13	6	162	152	113	182	165	119

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Travailleurs saisonniers	0	0	0	23	18	11	23	18	11
Embauchés de moins de 25 ans	0	0	1	81	78	59	81	78	60

B. La répartition des départs

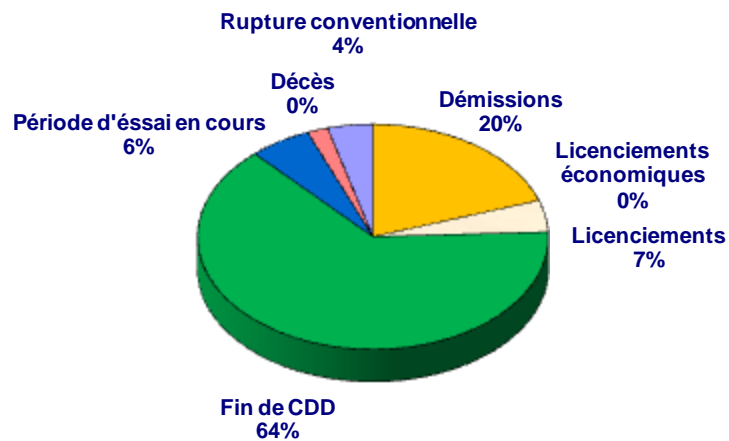
	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Total des départs	40	33	26	220	227	237	260	260	263

Total
des départs
par statut



	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Nombre de démissions	10	9	12	39	48	40	49	57	52
Licenciements pour cause économique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Licenciements pour d'autres causes	3	1	1	12	16	11	15	17	12
Fin de contrats à durée déterminée (y compris emplois d'essai)	19	16	6	129	129	162	148	145	168
Départs en retraite/préretr.	2	4	1	5	8	4	7	12	5
Décès	0	0	0	0	2	0	0	2	0
Rupture conventionnelle	3	2	6	10	8	5	13	10	11
TOTAL	40	33	26	220	227	237	260	260	263

Répartition des sorties par cause pour l'année 2014



IV. Les promotions

A. Les promotions passage cadre

	2012	2013	2014
Nombre de non cadre promu cadre	1	0	3

V. Le chômage

Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année

- Indemnisées
- Non indemnisées

CADRES			NON CADRE			TOTAL		
2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de salariés mis en chômage intempéries

CADRES			NON CADRE			TOTAL		
2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre total d'heures de chômage intempéries

- Indemnisées
- Non indemnisées

CADRES			NON CADRE			TOTAL		
2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

VI. L'insertion des travailleurs handicapés

Nombre d'handicapés au 31.03 conformément à la déclaration annuelle obligatoire

2012	2013	2014
12	9	13

Nombre d'handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise et employés au 31.12

2012	2013	2014
0	0	0

VII. L'absentéisme

A. L'absentéisme global

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
Nombre de journées d'absentéisme (jours calendaires)	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
	2 688	2 273	2 052	10 692	13 868	17 033	13 380	16 141	19 085

Le taux d'absentéisme global est de : 7,20%

- pour les Cadres : 2,91%

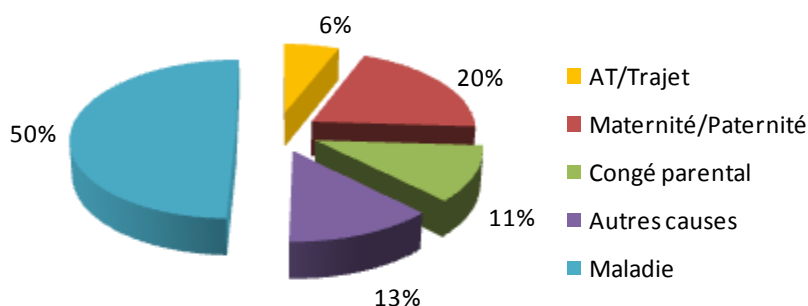
- pour les Non Cadres : 8,76%

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
Nombre de jours d'absence pour maladie (jours calendaires), maladie payée, non payée et professionnelle	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
	816	833	1 000	6 953	7 532	8 455	7 769	8 365	9 455

Répartition du nombre de jours d'absence (hors maladie)

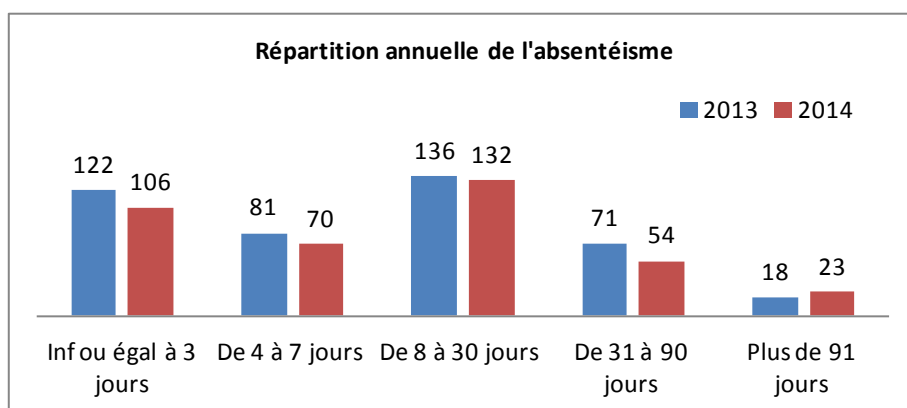
	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Nombre de journées d'absence consécutives à des accidents du travail et de trajet (jours calendaires)	367	358	43	1 471	1 726	1 103	1 838	2 084	1 146
Nombre de journées d'absence pour maternité, paternité (jours calendaires)	286	671	194	1 355	2 259	3 618	1 641	2 930	3 812
Nombre de journées d'absence pour congé parental	0	289	283	894	1 265	1 901	894	1 554	2 184
Nombre de journées d'absence pour autres causes : événements familiaux, sans solde, récup jours fériés, absences diverses	347	123	532	1 292	1 086	1 956	1 639	1 209	2 488

Répartition globale des absences en 2014



B. La répartition annuelle de l'absentéisme en fonction de la durée (en nombre de salariés)

	2013	2014
Inf ou égal à 3 jours	122	106
De 4 à 7 jours	81	70
De 8 à 30 jours	136	132
De 31 à 90 jours	71	54
Plus de 91 jours	18	23



Rémunérations et charges accessoires

- Le montant des rémunérations mensuelles
- la hiérarchie des rémunérations
- le mode de calcul des rémunérations
- les charges accessoires
- la charge salariale globale
- la participation financière des salariés

PARTIE II La rémunération

I. Le montant des rémunérations mensuelles

A. La masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€

Masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2012	2013	2014	2012*	2013	2014	2012	2013	2014
4,22	4,31	5,11	10,27	11,12	12,21	14,49	15,43	17,32

* Erratum : le montant indiqué en 2012 concerne la masse salariale des non cadres

B. La rémunération mensuelle moyenne

Elle représente la masse salariale globale brute de l'année considérée, divisée par douze mois et par l'effectif mensuel moyen.

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
Par statut	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
	1910 €	1932 €	2 205 €	1825 €	1950 €	1935 €	1868 €	1941 €	2 008 €

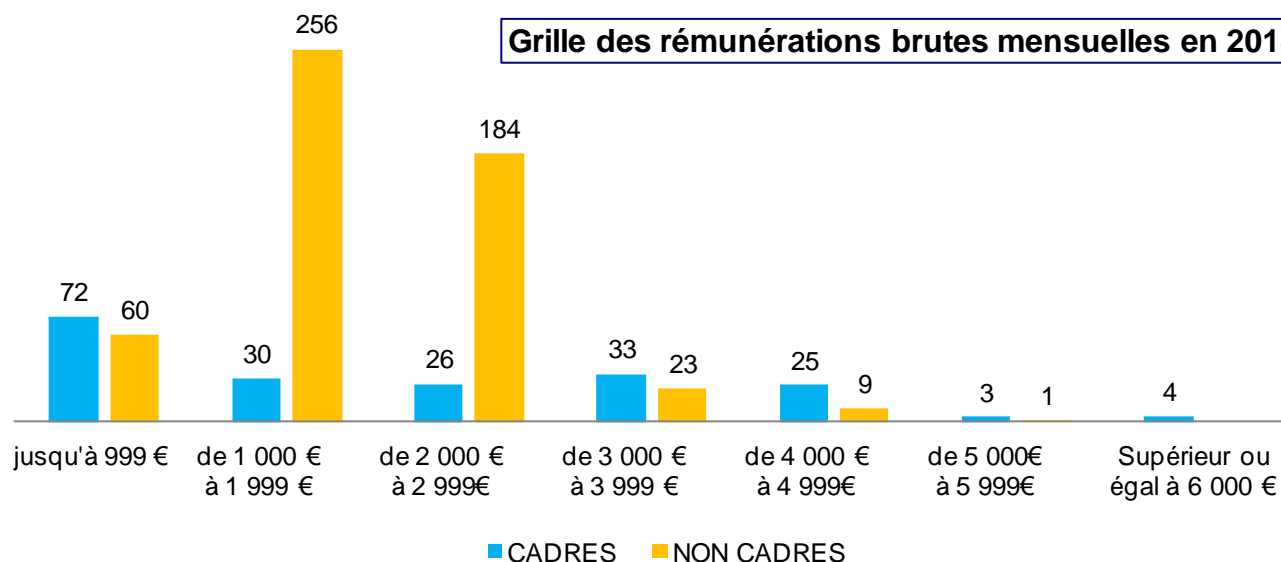
	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
Par sexe	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
	1938 €	2 151 €	2 251 €	1815 €	1882 €	1888 €	1877 €	2 016 €	1988 €

C. La grille des rémunérations brutes mensuelles

Grille des rémunérations
brutes mensuelles

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
jusqu'à 999 €	89	80	72	48	47	60	137	127	132
de 1 000 € à 1 999 €	23	26	30	232	244	256	255	270	286
de 2 000 € à 2 999 €	18	19	26	142	142	184	160	161	210
de 3 000 € à 3 999 €	34	28	33	25	24	23	59	52	56
de 4 000 € à 4 999 €	14	16	25	8	9	9	22	25	34
de 5 000 € à 5 999 €	7	4	3	0	0	1	7	4	4
Supérieur ou égal à 6 000 €	4	10	4	0	0	0	4	10	4
TOTAL	189	183	193	455	466	533	644	649	726

Grille des rémunérations brutes mensuelles en 2014



II. La hiérarchie des rémunérations

A. Le rapport entre la moyenne des rémunérations mensuelles des cadres et celle des non-cadres (en €)

2012		2013		2014	
1 910	1,05	1 932	0,99	2 205	1,14
1 825		1 950		1 935	

B. Le montant annuel des 10 rémunérations les plus élevées

2012	2013	2014
821 730 €	884 820 €	929 921 €

III. Le mode de calcul des rémunérations

A. Pour les Cadres

La rémunération des cadres est calculée en multipliant l'indice par la valeur du point.

L'indice est déterminée par la convention collective en fonction du poste occupé, de l'expérience (hors et sur la CCNT 66) et du niveau de diplôme.

La valeur du point est fixée chaque année par la branche

- Soit salaire brut mensuel = indice x valeur du point

A ce salaire brut peuvent être ajoutés des points de responsabilité, ou des points d'astreintes/internat en fonction des postes occupés.

B. Pour les non-Cadres

La rémunération des non cadres est calculée en 2 temps.

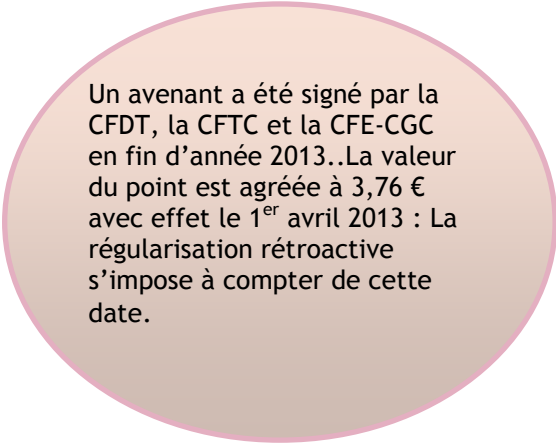
Le salaire indiciaire : indice x valeur du point

L'indice est déterminé par la convention collective en fonction du métier et de l'ancienneté

La valeur du point est fixée chaque année par la branche

Le salaire brut mensuel = salaire indiciaire + (8,21% du salaire indiciaire)

Le 8,21% correspond à l'indemnité de sujétion prévue par la convention collective et applicable à tous les salariés non cadres.



Un avenant a été signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC en fin d'année 2013..La valeur du point est agréée à 3,76 € avec effet le 1^{er} avril 2013 : La régularisation rétroactive s'impose à compter de cette date.

IV. Les charges accessoires

A. Les avantages sociaux dans l'entreprise

Avantages sociaux

Nature légale	Nature conventionnelle
Indemnités de licenciement	
Art. R1234-2 : entre 1 et 10 ans d'ancienneté, au minimum 1/5e de mois de salaire par année d'ancienneté, au-delà de 10 ans d'ancienneté, s'y ajoute 2/15e de mois par année	Art. 17 CCNT66 : pour les non-cadres, si ancienneté supérieure ou égale à 2 ans, indemnité d'1/2 mois de salaire par année d'ancienneté dans une limite de 6 mois de salaire. Art. 10 Annexe 6 CCNT66 : pour les cadres, 1/2 mois de salaire par année de service en tant que non cadre, dans une limite de 6 mois de salaire, 1 mois par année de service en tant que cadre, dans une limite de 12 mois de salaire pour l'indemnité perçue au titre de non-cadre et de cadre cumulé.
Préavis et indemnités de départ à la retraite	
Art. L1237-7 : idem indemnités légales de licenciement. Art. L1237-10 : préavis d'1 mois si ancienneté entre 6 mois et 2 ans, 2 mois si ancienneté supérieure.	Art. 18 CCNT66 : préavis d'1 mois et indemnité égale à 1 mois des derniers appointements si 10 ans d'ancienneté au sein de la même entreprise, 3 mois si 15 ans d'ancienneté sous la CCNT66/51, 6 mois si 25 ans d'ancienneté sous la CCNT66/51.
Congés payés annuels	
Art. L3141-3 : 30 jours par an	Art. 22 CCNT66 : congé payé annuel prolongé de 2 jours ouvrables par période de 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, avec un maximum de 6 jours.
Congés familiaux et exceptionnels	
Art. L3142-1 : 4 jours pour mariage de l'employé, 1 jour pour mariage d'un enfant. 3 jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant. 2 jours pour le décès d'un enfant, du conjoint ou du partenaire de PACS, 1 jour pour le décès d'un parent.	Art. 24 CCNT66 : 5 jours ouvrables pour mariage de l'employé, 2 jours pour mariage d'un enfant, 1 jour pour mariage d'un frère/sœur, 5 jours ouvrables pour décès d'un enfant, du conjoint, du partenaire de PACS, 2 jours ouvrables pour décès d'un parents. 1 ou 2 jours supplémentaires selon délais de route reconnus nécessaires. 3 jours pour le père en cas de naissance, 3 jours pour le père et la mère en cas d'enfant placé en vue de l'adoption. 21 jours par période de 3 ans pour formation professionnelle. Congés exceptionnelles pour maladie grave d'un enfant accordés à la mère.
Congés de maladie	
Art. L1226-1 : Délai de carence de 7 jours puis 90% de la rémunération brute les 30 premiers jours, 2/3 de la rémunération brute les 30 jours suivants si ancienneté d'un an minimum. Ces durées sont augmentées de 10 jours par tranche de 5 ans d'ancienneté, dans un maximum de 90 jours pour chacune des deux périodes.	Art. 26 CCNT66 : après 1 an de présence dans l'entreprise, pendant les 3 premiers mois d'arrêt de travail, 1 salaire net versé au salarié, 1/2 salaire net les 3 mois suivants et protection de l'emploi pendant 6 mois.
Majoration d'ancienneté	Art. 39 CCNT66 : réduction d'ancienneté d'1 année quand ancienneté 3 ans, d'1,5 ans si ancienneté 4 ans.
Congés trimestriels	Art. 6 Annexe 2 CCNT66 : 3 jours consécutifs pour le personnel non cadre d'administration et de gestion. Art. 6 Annexe 3 CCNT66 : 6 jours consécutifs pour le personnel éducatif, pédagogique et social non cadre. Art. 6 Annexe 4 CCNT66 : 6 jours ou 3 jours pour le personnel para-médical non cadre. Art. 8 Annexe 5 CCNT66 : 3 jours pour le personnel des services généraux. Art. 17 Annexe 6 CCNT : 3, 6 ou 9 jours pour le personnel cadre.
Fêtes juives	Accord d'entreprise : 3 jours offerts, 3 jours déduits des congés.
Changement de grille indiciaire	Art. 38 CCNT66

Santé et sécurité au travail

- La répartition des accidents par éléments matériels
- le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- les dépenses en matière de sécurité

PARTIE III La santé et la sécurité au travail

I. Les accidents de travail et de trajet

A. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt

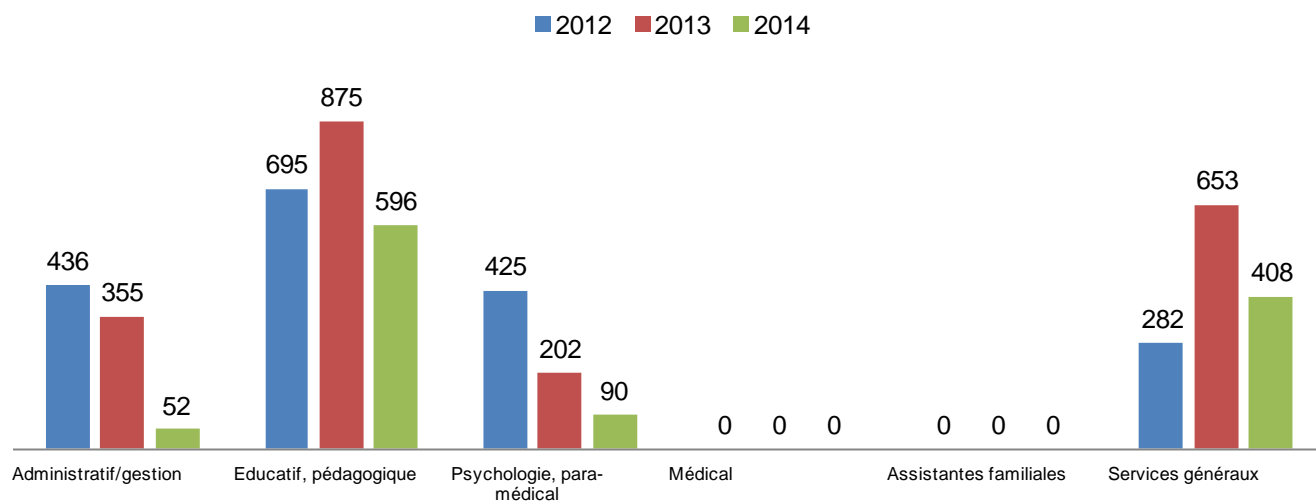
Selon l'article L411-1 du code S.S., "est considéré comme AT, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre que ce soit, à moins qu'il soit établi que la cause de l'accident est totalement étrangère au travail".

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Administratif/gestion	2	4	1	3	0	3	5	4	4
Educatif, pédagogique	0	0	1	19	27	23	19	27	24
Psychologie, para-médical	1	1	1	5	2	4	6	3	5
Médical	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services généraux	0	0	0	5	6	11	5	6	11
Total	3	5	3	32	35	41	35	40	44

B. Le nombre de journées liées aux accidents du travail (jours en calendaires)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Administratif/gestion	357	355	13	79	0	39	436	355	52
Educatif, pédagogique	0	0	24	695	875	572	695	875	596
Psychologie, para-médical	10	3	6	415	199	84	425	202	90
Médical	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services généraux	0	0	0	282	653	408	282	653	408
Total	367	358	43	1471	1727	1103	1838	2085	1146

Evolution du nombre de journées non réalisées suite à un AT depuis 2012



C. Les taux et montants de la cotisation sécurité sociales d'accidents de travail

	2013		2014	
	Taux	Montant	Taux	Montant
Ensemble de l'association	3,00%	446 413 €	3,10%	517 570 €
Colonies	4,04%	743 €	3,23%	362 €

II. La répartition des accidents par éléments matériels

	2012	2013	2014
Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves	-	-	-
Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation	-	-	-
Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de l'ind. 321 et 322	-	-	-
Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage	-	-	-
Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	-	-	-
Autres cas	35	40	44

III. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

A. Le CHSCT

Il y a un seul CHSCT eu sein de l'Association

B. Le nombre de réunions CHSCT

2012	2013	2014
3	5	3*

*Dont 1 annulé par le CHSCT

IV. Les dépenses en matière de sécurité

Formation à la sécurité

Pour l'année 2014, il y a eu 28 personnes formées à la sécurité (SST) –le coût de ces formations s'élève à 6060€ pour l'année 2014 ;

Exercice incendie

L'article R 4227-39 du code du travail nous rappelle qu'il est indispensable d'organiser des exercices d'évacuation régulièrement.

En effet, les exercices d'évacuation permettent au personnel de se familiariser avec les dispositifs d'alarme, les issues de secours et les points de ralliement. Il permet de vérifier la clarté et l'efficacité des consignes de sécurité et d'en révéler les lacunes (par exemple, déceler les endroits où des encombrements peuvent se produire en cas d'évacuation et ceux où il faut prévoir des itinéraires alternatifs).

Ainsi, le siège de l'OSE a organisé avec la société FPSI, un exercice incendie le 4 décembre 2014 pour un montant 657€ TTC.

Autres conditions de travail

- La durée et aménagement du temps de travail
- l'organisation et contenu du travail
- les conditions physiques de travail
- les dépenses d'amélioration du travail
- la médecine du travail
- les travailleurs inaptes

PARTIE IV Autres conditions de travail

I. La durée et aménagement du temps de travail

A. Régimes horaires

	2012	2013	2014
Régime horaires jour	233	229	247
Régime horaires de nuit*	168	183	228
Régime cadre*	189	183	193
Régime Assistants familiaux	54	54	58
TOTAL	644	649	726

Remarque * :

sont comptabilisés en heures de nuit le personnel éducatif des maisons d'enfants, MAS Alain Raoul MOSSE, IME Raphael et le personnel paramédical de l'IME Raphael

Au sein du groupe cadre, sont présents des cadres pouvant être soumis à astreintes

B. Nombre de salariés ayant bénéficiés de repos compensateurs

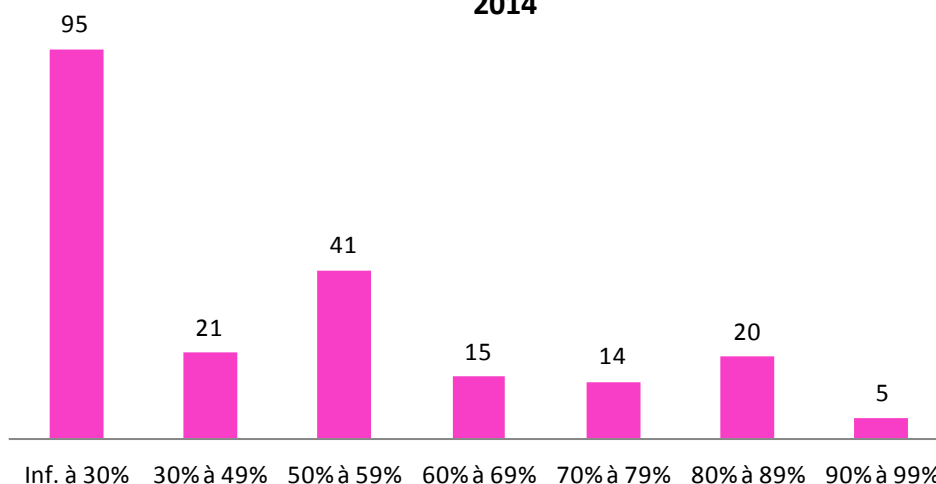
Pour 2014, sont pris en compte (comptabilisés dans EIG) :

- le nombre de personnes ayant eues des heures supplémentaires et/complémentaires : 281
- le nombre de personnes ayant eues des indemnités d'astreintes : 40
- le nombre de personnes ayant eues des sujétions particulière (indemnités dimanches et jours fériés) : 202

C. Répartition du nombre de personnes bénéficiant d'un temps partiel

	2012	2013	2014
ETP			
Inf. à 30%	111	98	95
30% à 49%	20	19	21
50% à 59%	42	40	41
60% à 69%	10	13	15
70% à 79%	12	12	14
80% à 89%	13	20	20
90% à 99%	7	5	5
Total	215	207	211

Répartition des personnes travaillant à temps partiel en 2014



D. Nombre moyen de congés annuels en jours ouvrés (hors repos compensateurs)

	2012	2013	2014
	25	25	25

E. Nombre de jours fériés payés

	2013	2014
Nombre total de jours	14 (dont 3 jours fêtes juives offerts)	14 (dont 3 jours fêtes juives offerts)
Dont samedis et dimanches	2	2

F. Nombre de prélèvements d'analyses de produits toxiques et mesures

L'OSE n'est pas concernée.

II. L'organisation et contenu du travail

A. Nombre de salariés pouvant travailler la nuit

	2012	2013	2014
	168	183	228

Le logiciel EIG ne nous permet pas de déterminer les salariés amenés à travailler de nuit. Donc, sont comptabilisés en heures de nuit le personnel éducatif des maisons d'enfants, MAS Alain Raoul MOSSE, IME Raphael et le personnel paramédical de l'IME Raphael et de la MAS Alain Raoul MOSSE

B. Nombre de salariés travaillant la nuit et ayant plus de 50 ans

2012	2013	2014
20	28	32

C. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés

2012	2013	2014
600*	600*	705*

Cet indicateur comptabilise le nombre de salariés en activité au 31 décembre de l'année étudiée bénéficiant d'un système d'horaires individuels au sens de l'article L3122-23 du code du travail. Il s'agit donc des salariés devant respecter des horaires fixes.

* Hors les cadres non soumis à horaire (directeur, directeur adjoint, etc...)

D. Nombre de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n°76404 du 10 mai 1976

2012	2013	2014
0	0	0

III. Les conditions physiques de travail

A. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85dB à leur poste de travail

2012	2013	2014
0	0	0

B. Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n°76404 du 10 mai 1976

2012	2013	2014
0	0	0

C. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière au sens du décret n°76404 du 10 mai 1976

2012	2013	2014
0	0	0

IV. Les dépenses d'amélioration du travail

A. Dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail

Pour l'année 2014, il a été fait (liste non exhaustive) :

AEMO Paris	Rénovation des peintures : Paris (2ème étage) et la direction (5ème étage)	10 279 €
	Installation de fontaines à eau (non destinées au public) : Paris (2ème étage), au SAIO (4ème étage) et la direction (5ème étage)	2 243 €
VIVETTE SAMUEL	Travaux pour l'accueil d'un salarié supplémentaire (conseil éducatif)	22 894 €
COLETTE JULIEN	Renouvellement du mobilier de bureau (bureaux et chaises des éducateurs très anciens et abimés)	4 503 €
MECS GABY COHEN	Peinture dans les locaux, achat de mobilier (canapé, équipement sportif)	-
IME Raphael	Aménagement d'un poste de travail par l'achat d'un siège de bureau ergonomique	336,79 €
CMS	Achat de 2 photocopieurs plus performants et ouvertures de puits de lumières dans le bureau "Tiers payant compta"	-

IMMEUBLE du 117 rue du Fbg du Temple 75011 PARIS		
janv-14	Remplacement du moteur VMC en toiture	1 460,00 €
janv-14	Mise en place du recyclage des déchets papiers	-
févr-14	Remplacement de WC au 6ème étage	660,00 €
mars-14	Changement du prestataire de ménage Shampoing des sols du 6ème étage et de la partie communication	-
mars-14	Mise en place d'un bureau de contrôle pour la vérification des installations électriques, ascenseur, portes de parking	1 676,52 €/an
juin-14	Remplacement vitrage porte d'entrée Remise en état des serrures existantes du SAS d'entrée Mise en place d'un visiophone à l'entrée et à chaque étage du bâtiment principal	14 815,00 €
juin-14	Remplacement de l'estrade de la salle de réunion (matériel aux normes ignifuges)	-
juil-14	Changement du clavier du digicode intérieur du SAS d'entrée, du projecteur extérieur, du bouton d'alerte du parking	3 949,00 €
juil-14	Peinture de la 1ère partie du couloir d'accès au PF	entre 150€ et 200€
juil-14	Installation d'un défibrillateur à l'accueil du bâtiment	46, 80€ / mensuel
août-14	Peinture au bureau du DG	1 430,00 €

V. La médecine du travail

L'OSE n'a pas la possibilité de décompter le nombre d'examens cliniques effectués sur l'année 2014 cependant, l'association respecte ses obligations :

- visite médicale d'embauche,
- examens périodiques obligatoires,
- examens de pré reprise,
- examen de reprise du travail,
- examen complémentaire.

Pour rappel, les médecines du travail de l'OSE sont les suivantes :

AMI	ACIST	AMETIF	Yvelines santé travail
Etablissements parisiens	Etablissements dans le 91	Etablissements dans le 95	Etablissement 78

VI. Les travailleurs inaptes

A. Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par la médecine du travail

2012	2013	2014
2	1	4

B. Nombre de salarié reclassé depuis 2012 dans l'association à la suite d'une inaptitude

	2012	2013	2014
Salarié inapte à tous postes dans l'entreprise	1	1	2
Salarié inapte à son poste de travail, ayant refusé une possibilité de reclassement au sein de l'association	1	0	0

La formation professionnelle

- La formation professionnelle continue
- les congés de formation
- l'apprentissage

PARTIE V La formation professionnelle

I. Actions de formations

Budget prévisionnel

2012	2013	2014
211 565 €	221 565 €	236 331 €

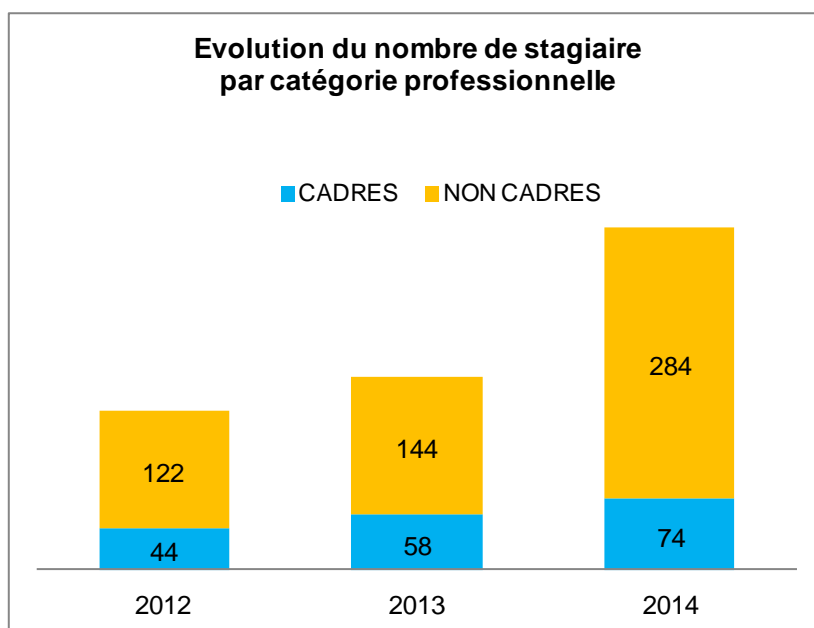
Calcul :

Masse salariale N-1
* 1,60%

A. Nombre de stagiaires (formation continue)

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
44	58	74	122	144	284	166	202	358

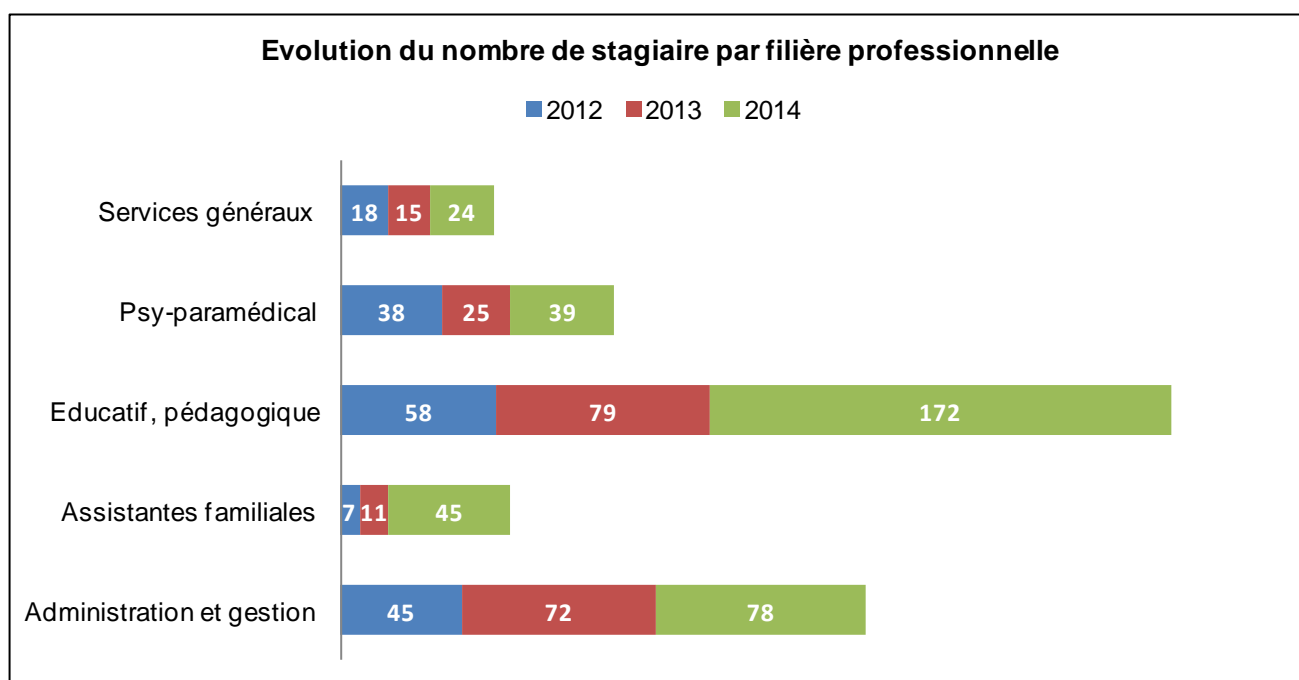
Nombre de salariés ayant suivi au moins un stage de formation dans l'année



B. Nombre de stagiaires par filière professionnelle

Nombre de stagiaires par filière professionnelle	2012	2013	2014
Administration et gestion	45	72	78
Assistantes familiales	7	11	45
Educatif, pédagogique	58	79	172
Psy-paramédical	38	25	39
Services généraux	18	15	24
TOTAL	166	202	358

La majorité des stagiaires de la formation continue ont suivi leur formation sur le temps de travail.



C. Décomposition des heures par types de formation

Décomposition des heures par types de formation

	2012	2013	2013 PP	2014	2014 PP
Educatif, pédagogique	1 857	3658	2820	4343.5	1806
Tutorat	14	80	-	6	-
Veille juridique	308	63	-	7	-
Techniques fonctions supports	1 203	2185	1993	537	364
Relation à l'usager	2 614	2057	-	1425	-
Développement personnel	391	124	-	160	-
Réglementaire / Sécurité	233	576	-	525	-
Relation interprofessionnelle	21	526	-	1134	-
TOTAL	6 640,5	9269	4813	8137.5	2170

D. Répartition par catégorie de formation

	En nombre de stagiaires 2012	En nombre de stagiaires 2013	En nombre de stagiaires 2014
Catégorie 1 : les formations d'adaptation au poste de travail, ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi	143	156	537
Catégorie 2 : les formations liées au développement des compétences	23	69	24

Remarque : Un même salarié ayant fait une formation cat 1 et cat 2 sera décompté deux fois.

E. Droit individuel à la formation (DIF)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Nombre de DIF	2	1	1	8	1	2	10	2	3
Nombre d'heures de DIF	69	14	35	270	14	64,5	339	28	99,5

Tous les DIF ont eu lieu sur le temps de travail.

F. Congé individuel de formation (CIF)

	CIF rémunérés	CIF non rémunérés	CIF refusés
Nombre de CIF	9	0	0
Nombre d'heures de CIF	1617,50	0	0

G. Contrat d'apprentissage

Nombre de contrats d'apprentissage : 3 entrées dans l'année.

Les relations professionnelles

- les représentants du personnel et délégués syndicaux
- information et communication
- différends concernant l'application du droit du travail

PARTIE VI Les relations professionnelles

I. Les représentants du personnel et délégués syndicaux

A. La composition du comité d'entreprise au 31 décembre 2014

	SUD	CGT	FO	CFE CGC	CANDIDAT LIBRE
TITULAIRES	1	4	2	2	0
SUPPLEANTS	3	2	1	2	0
DELEGUES SYNDICAUX	1	1	1	1	0
TOTAL	5	7	4	5	0

B. Les élections professionnelles

2012	2013	2014
Pas d'élections	1 ^{er} tour : 12/11/2013 et 2 nd tour : 26/11/2013 Participation du 1 ^{er} collège : 1 ^{er} tour : 56.5% et 2 nd tour 34.46% Participation du 2 ^{ème} collège : 1 ^{er} tour 52.5% et 2 nd tour 38.9%	Pas d'élections

C. Le volume global des crédits d'heures

Volume global légal des crédits d'heures alloués	2012	2013	2014
- Délégués du personnel	720H	720H	720H
- Membres du Comité d'Entreprise	1200H	1200H	1200H
- Délégués Syndicaux (DS)	360H	720H	720H
- Membres du CHSCT	600H	600H	600H

NB: Les heures effectivement prises ne sont pas comptabilisées dans EIG donc nous ne pouvons les communiquer

D. Le nombre de journées non travaillées du fait de grève

Il s'agit du nombre de jours non travaillés du fait de grève au 31 décembre

2012	2013	2014
0 jour	0 jour	0 jour

II. Information et communication

A. Le nombre de réunions avec les représentants du personnel

	2012	2013	2014
- Comité d'entreprise	11	11	11
- Comité d'entreprise extraordinaire	2	1	0
- Comité d'entreprise dédié à la formation	2	2	3
- Délégués du personnel	10	11	11
- CHSCT	3	4	3
- CHSCT supplémentaire	0	1	0
- Commission logement	4	3	3
- Commission suivi Accord ARTT	3	1	0
- Commission formation	4	2	2
- Commission égalité professionnelle	1	0	0

B. Nombre d'heures théoriques consacrées aux différentes formes de réunion du personnel

	2012	2013	2014
Nombre d'heures théoriques consacrées aux différentes formes de réunions du personnel	101 heures	104 heures	94 heures

C. Accords d'entreprise

2012	2013	2014
- Accord sur la journée de solidarité 2012	- Accord sur la journée de solidarité 2013	- Protocole d'accord partiel et de désaccord partiel 2014
- Protocole d'accord Négociation Annuelles obligatoires 2012	- Protocole d'accord Négociation Annuelles obligatoires 2013	
- Avenant numéro 1 à l'accord ARTT	- Accord d'entreprise sur le contrat génération	

D. Nombre de personne bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière

	2012	2013	2014
Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé de formation économique, syndicale et sociale	0	0	0

E. Eléments caractéristiques du système d'accueil

Lors de son accueil, un nouveau salarié recruté en externe se voit remettre :

- un livret d'accueil
- les documents nécessaires pour son arrivée (mutuelle, chorum, etc)
- une journée d'intégration

Les règlements intérieurs et la convention collective sont disponibles dans chaque établissement.

F. Eléments caractéristiques du système d'information

Les procédures d'information descendante au niveau de l'association :

- Osmose : magazine semestriel adressé aux salariés
- Newsletter mensuelle
- rapport d'activité : rapport annuel
- les notes de la Direction : annonces importantes
- l'affichage

G. Eléments caractéristiques du système d'entretien individuels

L'entretien individuel n'a pas été généralisé au sein de l'association. Il a été développé le passeport formation.

III. Différends concernant l'application du droit du travail

A. Nombre de différends

	2012	2013	2014
Nombre de recours à des modes de solutions non judiciaires engagés dans l'année	5	1	3
Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année au cours desquelles l'entreprise est en cause	1	2	0
Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux adressés par l'Inspecteur du Travail pendant l'année considérée	0	0	0

Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

- Les activités sociales
- le coût pour l'entreprise des prestations complémentaires

PARTIE VII Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

I. Les activités sociales

	2012	2013	2014
Budget du CE attribué aux œuvres sociales	174 254 €	197 417 €	217 316 €

II. Le coût pour l'entreprise des prestations complémentaires

Cette rubrique concerne les versements directs ou par l'intermédiaire d'assurances

Pour l'année 2012, il a été versé 58 534€ de Chorum

	2013	2014
Logement (effort construction)	61 714 €	65 608 €
Transport (50% des moyens de transport)	123 035 €	145 264 €
Restauration (50% des tickets Restaurant)	95 389 €	99 980 €
Prévoyance (Chorum)	66 188 €	61 322 €